

DÉPARTEMENT DES
CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE
TREBEURDEN

POLICE GÉNÉRALE

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
EN RAISON DE TRAVAUX

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TREBEURDEN ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212 à L 2213 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, huitième partie,
Signalisation temporaire,

CONSIDÉRANT que des travaux d'extension électrique et téléphonique doivent être réalisés chemin du Gwaker et traverse de Pont Bihan par l'entreprise Bouygues Energies et Services ;

CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prescrire toute mesure pour assurer le bon ordre et la sécurité sur les voies publiques ;

- A R R E T E -
* * *

ARTICLE 1 : Du mercredi 30 novembre au vendredi 16 décembre 2022, la circulation des véhicules sera interdite du n°19 au n°21 chemin du Gwaker et du n°3 au n°9 traverse de Pont Bihan sur décision du gestionnaire de la voirie.

ARTICLE 2 : Pour le chemin du Gwaker, une déviation sera mise en place par le chemin de Coras Golou et la route de Lannion.
Pour la traverse de Pont Bihan, une déviation sera mise en place par la route de Lannion.

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront mis en place par l'entreprise pour permettre l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

ARTICLE 5 : Les infractions à ces dispositions seront constatées et poursuivies conformément à la Loi.

TREBEURDEN, le 24 novembre 2022

Pour Le Maire empêché,
L'Adjoint en charge de l'espace urbain,
du patrimoine communal et de la voirie,
Yannick HALNA

